

# Conditions générales de vente –

## Vendeurs

### PREAMBULE

ALMA distribue une solution de paiement, permettant aux Vendeurs de proposer à leurs clients des paiements comptants, différés ou échelonnés pour leurs achats en ayant la garantie d'être systématiquement payé lors de la vente.

Le système de paiement ALMA comprend un ensemble d'interfaces de programmation (APIs), de modules compatibles aux sites e-commerces et d'interfaces de paiement en magasin permettant au Vendeur de recevoir les paiements, ainsi qu'une application de gestion par internet (back-office) permettant notamment de suivre les Transactions passées, les rembourser, voir les transferts d'argent vers le compte du Vendeur et exporter les données comptables.

### ARTICLE 1 Objet

Les présentes constituent les conditions générales de commercialisation (ci-après dénommées les « **CGV** ») de la solution de paiement (ci-après dénommée le(s) « **Service(s)** ») par ALMA, société par actions simplifiée, dont le siège est situé 176 avenue Charles de Gaulle, Neuilly-sur-Seine (92200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 839 100 575 (ci-après dénommée "ALMA").

ALMA est agréée en France en qualité d'Etablissement de Paiement et Société de Financement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« **ACPR** » – 4 place de Budapest, 75009 Paris), sous le numéro 90786 et est soumise à son contrôle.

Le présent document précise les CGV des Services proposés par ALMA à ses clients professionnels (ci-après dénommés le(s) « **Vendeur(s)** »).

Le Vendeur propose à ses propres clients (ci-après désignés les « **Acheteur** ») de payer leurs achats en différé ou de manière échelonnée grâce aux Services proposés par ALMA.

L'inscription du Vendeur sur le site <https://almapay.com> emporte l'acceptation sans réserve par ce dernier des présentes CGV.

### ARTICLE 2 Définitions

- **"ALMA"** : désigne la société ALMA, prestataire de services de paiement agréé en tant qu'établissement de paiement et société de financement, telle qu'identifiée en en-tête des présentes CGV.
- **"Acheteurs"** : désigne le(s) client(s) (personne physique ou morale) du Vendeur ayant transféré des fonds à travers le Site ALMA en utilisant une carte bancaire ou tout autre moyen de paiement accepté par ALMA pour transférer des fonds.
- **"Compte de paiement"** : désigne le compte de paiement ouvert au nom du Vendeur/Titulaire dans les livres comptables d'ALMA et utilisé pour l'exécution d'opérations de paiement. Le Compte de paiement ne peut en aucun cas être assimilé à un compte de dépôt.
- **"Contrat"** : désigne l'accord de volontés entre ALMA et le Vendeur destiné à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations. Le Contrat est constitué : des présentes conditions générales de vente, du contrat cadre de fourniture de services de paiement, du contrat cadre de prestations informatiques en mode SaaS et de l'accord relatif à la protection des données.
- **"Compte Client"** : désigne le compte ouvert dans l'Espace personnel du Vendeur pour visualiser les montants du prix du produit qui sera avancé sur le compte bancaire du Vendeur (ou le compte ouvert dans les livres d'un PSP tiers du Vendeur) par ALMA dans le cadre de l'opération de financement de l'Acheteur.
- **"Espace personnel"** : Désigne l'environnement ALMA réservé au vendeur depuis lequel il peut visualiser ses flux.
- **"Intégration Indirecte"** : Désigne le paiement sur le PSP du Vendeur à travers des cartes virtuelles.
- **"Jour Ouvrable"** : désigne un jour calendaire à l'exception des dimanches et jours fériés en France.
- **"Partie(s)"** : désigne ALMA et/ou le Vendeur.
- **"Solution ALMA"** : désigne l'application fournie par ALMA.
- **"Services"** : désignent le Système de paiement et les Services SaaS.
- **"Services SaaS"** : désignent les services fournis par ALMA décrits à l'article 2 du Contrat Cadre de Prestations Informatiques en Mode SaaS et permettant au Vendeur d'accéder aux Solutions SaaS.
- **"Service de paiement"** : désigne les services de paiements tels que définis par l'article L314-1 du Code Monétaire et Financier qu'Alma fournit pour l'encaissement du premier paiement (acompte) pour le compte du Vendeur et le paiement comptant le cas échéant ainsi que l'ouverture d'un compte de paiement pour ce dernier.
- **"Site ALMA"** : désigne le site internet <https://almapay.com/>.
- **"Site et Points de vente"** : désigne le site internet du Vendeur et les points de vente physiques du Vendeur.
- **"Solution(s) de financement"** : désignent les facilités de paiement échelonnés ou en plusieurs fois, les solutions de paiement différés et les crédits fournies par ALMA aux Acheteurs.
- **"Solutions SaaS"** : désigne les fonctions opérationnelles proposées dans le service applicatif en mode SaaS par ALMA au Vendeur et décrites plus précisément à l'article 4 du Contrat Cadre de Prestations Informatiques en Mode SaaS.
- **"Système de paiement"** : désigne le service fourni par Alma relatif à l'encaissement du premier paiement de l'Acheteur (acompte) pour le compte du Vendeur ainsi que la Solution de financement associée à la Transaction.
- **"Transaction"** : désigne toute vente de produits ou services entre un Acheteur et le Vendeur et qui fera l'objet d'un paiement par le biais des Services.

## ARTICLE 3 Durée

### 3.1 Entrée en vigueur

Les présentes CGV entrent en vigueur à compter de la date de leur acceptation par le Vendeur, soit au moment de son inscription sur la Plateforme ALMA.

## 3.2 Durée

Les présentes CGV sont conclues pour une durée de trois (3) ans, renouvelables par reconduction tacite.

Le Vendeur s'engage à ne pas utiliser, pour les Acheteurs résidant sur les marchés concernés par les présentes CGV, une autre solution pour le paiement échelonné et différé que celle d'ALMA, sur l'ensemble de ses canaux de distribution.

## 3.3 Résiliation

Les présentes CGV pourront être résiliées à tout moment par l'une des Parties:

- moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois;
- sans préavis, et sous réserve des dispositions d'ordre public en vigueur, en cas de cessation des paiements, ou de liquidation amiable.

Les Parties devront s'informer de la survenance de l'un quelconque de ces événements dans les meilleurs délais.

Le Vendeur devra adresser sa résiliation par courriel à l'adresse suivante: [support@almapay.com](mailto:support@almapay.com) et ALMA par lettre recommandée avec avis de réception au siège social du Vendeur.

De son côté, ALMA pourra résilier à tout moment le présent contrat de plein droit et avec effet immédiat, dans le cas où le taux d'impayés mensuel observé atteindrait le seuil défini par ALMA ou que surviendrait l'un des cas listés à l'annexe 2 Liste des transactions interdites.

Les présentes CGV ne pourront être effectivement résiliées qu'à condition que le Vendeur n'utilise plus les Services. Pour toutes transactions effectuées avant la résiliation des présentes CGV, le Vendeur reste tenu de ses obligations telles que définies aux termes du présent Contrat jusqu'à la fin de chaque Transaction en cours..

Il est expressément convenu que les articles 13 (Responsabilité), 14 (Propriété intellectuelle), 17(Confidentialité), 19 (Loi applicable) et 20 (Juridiction compétente) continueront à produire leurs effets après la cessation des présentes CGV.

## 3.4 Modifications

ALMA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV.

En cas de modification, les nouvelles CGV seront transmises par e-mail au Vendeur à l'adresse électronique communiquée par ce dernier à ALMA.

Le Vendeur sera réputé avoir accepté les CGV modifiées à moins d'avoir, dans le délai de trente (30) jours, notifié ALMA, par mail à l'adresse [support@almapay.com](mailto:support@almapay.com), de son refus avant la date proposée pour l'entrée en vigueur des modifications.

## 3.5 Suspension

ALMA pourra, sans préavis, suspendre l'accès du Vendeur aux Services si elle considère que son utilisation des Services présente un quelconque risque et notamment si cette utilisation est en infraction à la réglementation à laquelle ALMA est assujettie, en cas de fraude ou pour toute raison mentionnée dans la liste des causes de suspension accessible à l'URL suivant

: <https://help.almapay.com/hc/fr/articles/4405388854162-Quelles-sont-les-causes-de-suspension-du-contrat>.

Il convient de noter ici que dans toutes les hypothèses, le Vendeur ne pourra se prévaloir de toute activité contraire aux règles établies par les différents réseaux de cartes bancaires (VISA, Mastercard, CB ou American Express).

Les suspensions, cessations et résiliations susvisées ne déchargent aucunement le Vendeur de ses obligations contractuelles et notamment de son obligation de payer l'intégralité des montants dus à ALMA au titre des Services.

En cas de suspension continue des Services pendant plus de trois (3) mois imputable au Vendeur, ALMA se réserve le droit de résilier le Contrat sans préavis.

La résiliation aura pour effet la clôture de l'Espace personnel ainsi que la suppression de l'accès au Service. Toutes les sommes dues au Vendeur à la date de clôture lui sont alors remises par virement sur son compte bancaire.

Si la résiliation est décidée avant l'échéance d'un ou plusieurs paiements, la gestion de ces paiements reste assurée par ALMA, repoussant d'autant la clôture de l'Espace Personnel et la validité du présent contrat. En tel cas, le Vendeur n'aura néanmoins plus accès aux Services.

ALMA est autorisée à archiver l'ensemble des éléments ayant motivé une telle décision, afin, notamment, de les produire au sein des tribunaux compétents.

Lorsque la loi le requiert ou l'autorise, ALMA est susceptible d'appliquer des mesures de rétention des fonds, notamment un gel des avoirs du Vendeur, sans avoir à en justifier.

Dans certains cas, et notamment lors d'une suspension prévue des Services, ALMA est susceptible de laisser au Vendeur l'accès à son Espace Personnel, lui permettant d'accéder à certaines fonctionnalités telles que notamment procéder au remboursement de ses transactions ou exporter différentes informations (rapports financiers, etc.).

Le Vendeur demeure responsable de ses frais de commission dus à ALMA sur l'ensemble des Transactions réalisées, y compris lorsque l'accès à son Espace Personnel ou aux Services est suspendu.

En cas de suspension des Services pour cause de suspicion d'utilisation non consentie par le Vendeur, ALMA prendra contact avec le Vendeur afin de lui redonner accès à ses Services et/ou Espace Personnel, de manière sécurisée.

## **ARTICLE 4 Intégration du Système de paiement**

Pour bénéficier du Système de paiement, le Vendeur pourra, à son choix, procéder à l'intégration des Services SaaS (sur le site du Vendeur ou dans ses points de vente physiques) ou à la configuration de l'un des modules disponible et compatible avec son environnement selon les modalités disponibles à l'adresse suivante : <https://almapay.com/documentation>.

L'utilisation des Services SaaS et l'accès à l'Espace Personnel sont encadrés par le contrat-cadre de Prestation Informatique en mode SaaS.

## **ARTICLE 5 Conditions d'accès aux Services**

### **5.1 Conditions préalables**

Le Vendeur reconnaît et accepte que l'accès aux Services proposés par ALMA est conditionné aux dispositions qui suivent :

1. Création d'un Espace personnel par le Vendeur sur le Site ALMA ;
2. Communication des documents impérativement requis pour l'accès aux Services tels que mentionnés sur le Site ALMA lors de la création de son Espace personnel (notamment : Kbis, liste des bénéficiaires effectifs de la société du Vendeur, pièce d'identité en cours de validité du représentant légal de la société du Vendeur, relevé d'identité bancaire du Vendeur d'un compte enregistré à son nom, tenu en euro, et domicilié dans l'un des pays membre de l'Union européenne ou en Suisse) ;
3. Validation par ALMA des documents transmis ;
4. Approbation du Vendeur par ALMA après analyse de risques ;

5. Fourniture de tout document complémentaire nécessaire demandé par ALMA.

Le Vendeur s'engage à transmettre à ALMA des documents sincères et conformes à la réglementation en vigueur. ALMA ne pourra être tenue responsable de la transmission de documents dont la véracité est altérée par le Vendeur.

## 5.2 Activités exclues

Le Vendeur s'interdit d'utiliser les Services pour toutes activités illicites au sens de toute réglementation applicable aux Parties et relativement aux transactions interdites figurant sur la liste des transactions interdites, accessibles à l'URL suivant : <https://help.almapay.com/hc/fr/articles/360006779359-Quelles-activit%C3%A9s-ne-sont-pas-%C3%A9ligibles-au-paiement-avec-Alma->

ALMA se réserve également la possibilité de décider, à tout moment et de manière discrétionnaire, qu'une activité est considérée comme incompatible avec les Services. Dans ce cas, le Vendeur s'engage à se conformer à la décision d'ALMA sans délai.

## 5.3 Compte de paiement du Vendeur

L'utilisation du Système de paiement par le Vendeur est conditionnée à la création et au maintien, par ses soins, d'un compte de paiement client sur son Espace Personnel ALMA régié par le contrat de fourniture de Service de paiement.

# ARTICLE 6 Obligations des Parties

## 6.1. Obligation du Vendeur

Le Vendeur s'engage à respecter les présentes CGV.

Le Vendeur s'engage à faire un usage des Services conformément aux présentes CGV et aux lois et règlements en vigueur qui lui sont applicables.

Le Vendeur reconnaît qu'il est seul responsable des produits et services qu'il commercialise à l'aide du Système de paiement.

Le Vendeur s'engage à informer ALMA dans les plus brefs délais, en cas de cessation de son activité, cession ou mutation de son fonds de commerce, en cas de changement de gouvernance, ou de forme sociale et de communiquer tous les documents nécessaires pour que ALMA puisse répondre à ses obligations d'identification de la clientèle.

Le Vendeur s'engage à mettre le logo d'ALMA sur son site et en particulier sur la page de paiement, ainsi que les mentions obligatoires relatives à ALMA.

Le Vendeur s'engage à communiquer sur le Système de paiement sur les canaux de distribution visés (fiche produit, PLV en magasin, etc.).

Le Vendeur s'engage à informer ALMA de toute nécessité de remboursement partiel ou intégral dû à un geste commercial, une rétractation, une résiliation. Il s'engage alors :

- à rembourser à ALMA le montant des sommes perçues dans les délais réglementaires (14 jours qui suivent la date à laquelle il a été informé de la décision de rétractation, sauf retard justifié) ;
- à ne pas rembourser directement l'Acheteur et autorise pour ce faire ALMA à opérer une compensation avec les sommes dues au Vendeur pour les Transactions en cours.

Le Vendeur accepte qu'ALMA le cite à titre de référence commerciale conformément aux usages commerciaux.

Le Vendeur s'engage à proposer le Système de paiement à l'ensemble de ses clients sans distinction, à l'exception des mineurs et des personnes physiques ou morales ne résidant pas dans l'un des pays listés par ALMA sur son site internet à l'URL suivant : <https://support.almapay.com/hc/fr/articles/360009794519-Dans-quels-pays-la-solution-Alma-est-elle-disponible-%20>.

Préalablement à toute Transaction, le Vendeur s'engage à fournir à ALMA les informations relatives à l'Acheteur ainsi qu'aux produits et services achetés par celui-ci afin de pouvoir procéder aux Transactions et s'assurer de l'absence de tout risque de fraude.

Le Vendeur accepte par anticipation l'octroi de crédit conclu entre ALMA et l'Acheteur conformément à l'article L312-46 du Code de la consommation.

Le Vendeur s'engage à fournir un reçu à l'Acheteur conformément aux dispositions de l'article L312-50 du Code de la consommation.

Le Vendeur s'engage à contacter le support d'Alma en cas de suspicion d'utilisation frauduleuse par un tiers des Services et/ou en cas de suspicion de connexion frauduleuse à son Espace Personnel.

En outre, le Vendeur s'engage à mentionner au sein de ses propres conditions générales de vente :

- qu'il propose à ses clients le Système de paiement pour le règlement de leurs achats et que l'exécution du paiement est conditionnée à l'acceptation par le client des conditions générales d'utilisation ou du contrat de crédit proposé par ALMA ;
- les clauses contractuelles fournies par ALMA relatives notamment au droit de rétractation de l'Acheteur le cas échéant;
- que tout refus de l'octroi des Solutions de financement pour une commande pourra entraîner l'annulation de celle-ci ;

- que toute résiliation des conditions générales de vente qui lient le Client et le Vendeur entraîne la résiliation des conditions générales d'utilisation ou du contrat de crédit entre ALMA et l'Acheteur ;
- que le montant est payé par un crédit, conformément à l'[Article L312-45](#), [sous peine d'amende](#).

Selon la recommandation de l'ACPR (2015-R-03, 26 février 2015), une page de réclamation doit exister sur le Site du Vendeur, ou un lien vers l'adresse suivante [support.almapay.com](mailto:support.almapay.com). Enfin, le Vendeur devra prévoir un renvoi sur le Site aux services de médiation de l'[AFEPAME](#) (à côté de l'adresse email d'ALMA).

## 6.2 Obligation d'ALMA

En sa qualité de professionnel du secteur, ALMA s'engage à respecter l'ensemble des dispositions légales, réglementaires et contractuelles dans le cadre de la fourniture des Services.

ALMA s'engage à :

- respecter son obligation de conseil et de renseignement à l'égard de l'Acheteur, et notamment lui fournir les informations nécessaires sur les Solutions de financement proposées afin qu'il puisse déterminer si ces dernières correspondent réellement à ses possibilités de remboursement ;
- mettre en œuvre tous les moyens humains, matériels, logistiques et techniques nécessaires à la fourniture des Services ;
- fournir au Vendeur tous les accès nécessaires à son Espace Personnel et ce dans les conditions du contrat de prestations informatiques en mode SAAS
- informer dans un délai raisonnable le Vendeur de tout événement qui serait susceptible d'affecter la fourniture des Services ALMA;
- se comporter envers le Vendeur en partenaire loyal et à agir de bonne foi , et notamment à ne pas faire usage de pratiques illicites ou déloyales;

## ARTICLE 7 Indicateur de Crédit

Le rôle du Vendeur, dans le cadre de l'utilisation des Solutions de financement d'une durée supérieure à trois (3) mois, se limite conformément à l'article R519-2 2° du code monétaire et financier :

- à indiquer ALMA à des personnes intéressées à la conclusion d'une opération de banque ou d'un service de paiement;
- à mettre en relation ALMA et l'Acheteur;
- à transmettre à ALMA les coordonnées d'une personne intéressée à la conclusion d'une opération de banque ou de services de paiement ;
- à remettre des documents uniquement de nature publicitaire se rapportant à l'opération de banque ou au service de paiement fournis par ALMA à titre gratuit.

Le Vendeur n'est pas autorisé :



- à solliciter ou à recueillir l'accord de l'Acheteur sur l'opération de banque ou le service de paiement ou à exposer oralement ou par écrit à un client potentiel les modalités d'une opération de banque ou d'un service de paiement, en vue de sa réalisation ou de sa fourniture.

## **ARTICLE 8 Déclarations**

Chaque Partie reconnaît à la date de signature des présentes et pendant toute la durée du Contrat :

- Etre régulièrement constituée et exercer ses activités conformément aux lois, décrets, règlements et statuts (ou autres documents constitutifs) qui lui sont applicables ;
- Avoir tout pouvoir et capacité de conclure le Contrat et toute opération s'y rapportant et que le Contrat a été valablement autorisé par ses organes de direction ou par tout autre organe compétent ;
- La conformité du Contrat et de toute opération s'y rapportant aux dispositions qui lui sont applicables ;
- L'exactitude et la complétion des informations et documents fournis ou qui seront fournis à l'autre Partie ;
- L'obtention des permis, licences, autorisations et enregistrement éventuellement nécessaires à la conclusion et à l'exécution du Contrat et de toute opération s'y rapportant;
- Déclarer qu'il n'existe pas à son encontre d'action ou de procédure arbitrale ou judiciaire, ou de mesure administrative ou autre dont il pourrait résulter une détérioration manifeste et substantielle de son activité, de son patrimoine et de sa situation financière ou qui pourrait affecter la validité ou la bonne exécution du Contrat ;
- Que le Contrat et les opérations conclues en vertu des présentes constituent un ensemble de droits et obligations ayant force obligatoire à son encontre en toutes leurs dispositions.

## **ARTICLE 9 Transactions**

ALMA autorise le Vendeur à proposer le Système de paiement à ses Acheteurs afin que ces derniers puissent bénéficier d'un paiement échelonné ou différé.

Lorsque l'Acheteur effectue une Transaction sur l'interface de paiement d'ALMA, des informations préalables sur une base déclarative (telles que le nom, prénom, l'adresse de domiciliation, son numéro de téléphone portable, sa date et son lieu de naissance) lui sont demandées afin de s'assurer de sa solvabilité et de l'absence de risque de fraude.

Si la réglementation l'impose ou en cas de suspicion de fraude, il peut s'avérer nécessaire pour ALMA de demander l'autorisation à l'Acheteur de consulter l'historique de son compte bancaire ainsi que des documents justificatifs.

Si ALMA considère qu'une suspicion de fraude ou un risque d'impayé existe, elle peut, de manière discrétionnaire, refuser la Transaction.

Pour les ventes à distance, ALMA dispose également d'un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la Transaction pour en demander l'annulation au Vendeur, dans

le cas où le risque de fraude, apprécié discrétionnairement par ALMA, est trop important, ce que le Vendeur accepte expressément. Dans ce cas, ALMA notifie le Vendeur par email ou par téléphone selon les coordonnées renseignées lors de son inscription et procède aux actions suivantes :

- dans le cas où le Vendeur n'a pas encore expédié la marchandise ou réalisé le service associé à cette Transaction, celle-ci sera annulée par ALMA ;
- dans le cas où le Vendeur a déjà expédié la marchandise ou réalisé le service, la Transaction ne sera pas annulée. En revanche, la garantie ALMA ne s'appliquera que si le Vendeur justifie de l'expédition avant l'heure de réception de la demande d'annulation.

Les sommes encaissées par ALMA pour le compte du Vendeur au titre de l'acompte sont créditées en totalité et en une seule fois sur son Compte de paiement. Il pourra visualiser le solde total des Transactions sur de son Compte Client au sein de son Espace Personnel, commission de Transaction déduite. Sauf disposition contraire, ces sommes sont transférées sur le compte bancaire du Vendeur dans un délai de sept (7) jours.

ALMA peut à tout moment, à sa discrétion et pour une durée maximale de six (6) mois, rembourser une ou des Transactions, et notamment si elles sont contestées, annulées ou suspectées d'être non conformes aux présentes CGV. Le cas échéant, Si le Vendeur a participé de façon directe ou indirecte à la fraude, ALMA pourra exiger du Vendeur les sommes nécessaires à l'annulation ou au remboursement d'une Transaction. Dans le cas contraire, ALMA prend à sa charge la perte relative aux sommes contestées. Les éventuels frais induits restent alors à la charge du Vendeur et les rémunérations perçues par ALMA pour cette Transaction ne sont pas remboursées au Vendeur.

Le Vendeur est informé qu'en cas de fraude de l'Acheteur, ALMA est susceptible de procéder à toute action nécessaire à l'encontre de l'Acheteur.

Sauf dérogations prévues expressément par les Parties, le montant minimal d'une Transaction s'élève à 50€ et le montant maximal d'une Transaction s'élève à 2000 € TTC. En dessous et au-delà de ce montant le paiement ne peut avoir lieu par l'intermédiaire du système de paiement ALMA.

## **ARTICLE 10 Remboursements**

Le Vendeur reconnaît et accepte que les commissions dues à ALMA ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. Dans le cadre des Solutions de financement supérieur à 4 fois, en cas de rétractation des Acheteurs, les frais et intérêts, leur seront remboursés conformément à la réglementation. Le Vendeur reste responsable de tous les frais engagés pour fournir le service tel que l'ouverture de dossier et l'encaissement de l'acompte, ainsi que les intérêts.

# ARTICLE 11 Tarifs des commissions d'ALMA et paiements

## 11.1 Commissions d'ALMA

Pour chaque Transaction réalisée, le Vendeur autorise expressément ALMA à prélever automatiquement le montant de sa commission pour les Services rendus.

Le montant de la commission à prélever est accessible sur l'Espace Personnel, les montants applicables sont mentionnés pour information à l'URL suivant : [Nos tarifs | Alma \(almapay.com\)](#)

Le vendeur reconnaît et accepte que le montant de la commission d'ALMA sera actualisé après la validation du Vendeur par ALMA au regard de son activité commerciale.

ALMA peut mettre en place une commission différente selon la nature de la carte utilisée par l'Acheteur, conformément à l'Espace Personnel, les montants applicables sont indiqués pour information sur la page du site internet d'ALMA accessible sur [Nos tarifs | Alma \(almapay.com\)](#).

En cas d'augmentation de la commission décidée postérieurement par ALMA, le Vendeur dispose d'un délai d'un (1) mois pour résilier son accès aux Services. A l'inverse, si le Vendeur continue d'utiliser les Services après avoir pris connaissance de l'augmentation de la commission d'ALMA, celui-ci est réputé l'avoir acceptée. ALMA s'engage à appliquer ladite augmentation dans un délai d'un mois à compter de sa notification au Vendeur.

Le Vendeur ne peut pas appliquer de frais supplémentaires à l'Acheteur pour l'utilisation de la Solution en dehors de ce qui est convenu avec ALMA.

## 11.2 Transfert des sommes au Vendeur

ALMA s'engage à valider quotidiennement les sommes dues au Vendeur pour chaque Transaction.

A l'issue d'un délai de sept (7) jours suivant la validation d'une Transaction, ALMA transfère au Vendeur par virement bancaire le montant dû au titre de cette Transaction, se décomposant :

- de l'acompte mentionné à l'article 9 duquel le montant correspondant étant conservé sur le Compte de paiement du Vendeur pendant sept (7) jours à compter de la Transaction ;

- et du montant de la Solution de financement en un solde, correspondant à la différence entre le montant de la Transaction et le montant de l'acompte mentionné à l'article 9.

Le montant de la commission ainsi que les éventuels remboursements ou, réduction de prix même partiels, accordés par le Vendeur à l'Acheteur viennent par ailleurs en déduction de ces sommes versées au Vendeur par ALMA.

Dans le cadre d'une Intégration Indirecte, ALMA émettra une facture mensuelle des commissions dues par le Vendeur, au titre des commandes du mois précédent (1er au 31 du mois M-1). Le Vendeur s'engage à régler la facture dans un délai de trente (30) jours date de facture.

Si la résiliation est décidée avant l'échéance d'un ou plusieurs paiements, la gestion de ces paiements reste assurée par ALMA, repoussant d'autant la clôture de l'Espace Personnel et la validité du présent contrat. En tel cas, le Vendeur n'aura néanmoins plus accès aux Services.

## **ARTICLE 12 Réserves**

### **12.1 Réserve fixe**

ALMA peut décider de bloquer temporairement le reversement du montant des Transactions selon les modalités décrites dans l'annexe sur les réserves ("Réserve fixe").

### **12.2 Réserve glissante**

ALMA peut décider d'allonger le délai de reversement des Transactions selon les modalités décrites dans des conditions de réserve ("Réserve glissante").

### **12.3 Mise en place d'une Réserve fixe et/ou Réserve glissante**

ALMA peut décider à tout moment, de mettre en place la Réserve fixe ou la Réserve glissante, sous réserve d'en informer préalablement le Vendeur.

### **12.4 Modification des conditions de réserve**

L'annexe conditions sur les réserves peut être modifiée par ALMA sans notification du Vendeur, par exception à l'article "Modifications" prévu à l'article 3.

L'annexe sur les réserves est disponible à l'URL suivant

: <https://help.almapay.com/hc/fr/articles/7042352077724>

# ARTICLE 13 Assurances

Le Vendeur s'engage expressément à souscrire et maintenir toute assurance nécessaire à l'exercice de son activité.

Le Vendeur produira un justificatif sur simple demande d'ALMA.

# ARTICLE 14 Responsabilité

Sauf en cas de manquement de la part du Vendeur (tel que par exemple une absence de livraison des produits commandés par l'Acheteur, ALMA fera sa propre affaire du paiement effectif des montants dus par les Acheteurs.

Par ailleurs, chaque Transaction réalisée par un Acheteur donne lieu à un contrat directement formé entre le Vendeur et l'Acheteur.

Tout litige qui pourrait naître entre le Vendeur et l'Acheteur du fait d'une faute imputable au Vendeur relève de l'entière responsabilité du Vendeur et ce dernier garantit ALMA contre tout recours de l'Acheteur ou d'un tiers.

Toute action judiciaire du Vendeur à l'égard d'ALMA au titre des présentes est atteinte par la prescription à l'expiration d'une durée d'un (1) an suivant la date à laquelle le Vendeur a eu connaissance ou est présumé avoir eu connaissance du fait dommageable.

## 14.1 Exclusion de responsabilité d'ALMA

ALMA ne pourra jamais être tenue responsable, même partiellement :

- de tout dommage qui pourrait naître dans le cadre de la relation entre l'Acheteur et le Vendeur et qui ne serait pas imputable aux Services ;
- de tout dysfonctionnement des Services qui ne lui est pas imputable (en ce compris la force majeure) ;
- de l'utilisation non conforme des Services par le Vendeur dont celui-ci est seul responsable ;
- en cas de défaillance d'un prestataire de services de paiement intervenant dans la fourniture des Services ;
- en cas de non-respect par le Vendeur du Contrat ;
- de tout dommage dont l'origine repose sur une mauvaise configuration du site internet du Vendeur ayant pour conséquence d'empêcher la bonne intégration des Services SaaS ;
- de tout dommage qui pourrait naître dans le cadre d'une opération non-soumise au présent Contrat, réalisée par ALMA suite à une sollicitation du Vendeur ;
- de tout dommage découlant d'une utilisation des Services non conforme aux dispositions des présentes.

## 14.2 Plafond de responsabilité d'ALMA

En toute circonstance, la responsabilité d'ALMA sera limitée à 8 % des sommes des montants des commissions effectivement prélevées par ALMA durant les douze (12) mois précédant le fait générateur.

## **ARTICLE 15 Propriété intellectuelle**

L'ensemble des Services ou éléments associés fournis par ALMA au Vendeur demeurent la propriété exclusive d'ALMA qui n'entend céder aucun droit au Vendeur.

Le Vendeur autorise expressément ALMA à utiliser et reproduire, gratuitement, son logo et sa dénomination aux fins d'identification et d'échange avec les Acheteurs.

Le Vendeur accorde expressément à ALMA, gratuitement, le droit d'utiliser et reproduire son nom commercial ainsi que tout autre élément d'identification ou signes distinctifs (tels que par exemple ses logo, nom de domaine, police ou couleurs) pour toute communication, sur tout support même électronique et sans devoir l'en informer préalablement.

Ce droit d'utilisation et reproduction est limité aux pays où ALMA propose ses Services pendant une durée de dix (10) ans renouvelable automatiquement en l'absence d'opposition du Vendeur en ce sens.

Le Vendeur peut s'y opposer ou restreindre son étendue à tout moment en contactant le service support sur [support@almapay.com](mailto:support@almapay.com).

## **ARTICLE 16 Données à caractère personnel**

ALMA s'engage à se conformer à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel et notamment les stipulations du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données personnelles, dit « RGPD » et toute réglementation subséquente.

Dans le cadre de l'exécution des présentes CGV, ALMA pourra être amenée à traiter des données à caractère personnel afin de répondre à ses obligations réglementaires.

Le vendeur confirme avoir pris connaissance et accepter notre politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : <https://almapay.com/fr-FR/legal/politique-de-confidentialite>

# ARTICLE 17 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Il est demandé au Vendeur une attention particulière au strict respect des règles et procédures en place chez ALMA en matière de connaissance clients (KYC) et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT). Un service dédié d'ALMA vérifie systématiquement le respect de ces procédures. Les systèmes informatisés d'ALMA avertissent immédiatement tout défaut par rapport aux procédures de KYC et de LCB-FT.

Dans le cadre de l'octroi de crédit ALMA doit récupérer le maximum d'informations dites de « KYC » pour la réalisation de ces diligences réglementaires, ces informations sont transmises par le Vendeur au moyen d'un dispositif informatisé (API):

*Nom, Prénom, Email, Numéro de mobile, adresse postale avec le pays de résidence*

*ALMA vérifie si la personne est politiquement exposée ou pas (PEPs) et si elle figure sur les listes de sanction*

Au-delà des sommes définies dans les procédures internes des documents d'identification seront réclamés à l'acheteur conformément à la réglementation sur la vigilance complémentaire.

ALMA refusera tout Acheteur faisant partie des listes régulièrement mises à jour (PEPs, Listes de sanctions, etc).

# ARTICLE 18 Confidentialité

Les Parties s'engagent à considérer comme confidentielles et à traiter comme telles les informations quelles que soient leur nature et leur support recueillies lors de la conclusion du Contrat et pendant l'exécution de celui-ci.

Les Parties s'engagent à assurer la confidentialité et à ne pas divulguer, directement ou par personne interposée, en totalité ou en partie, à des tiers, ou à utiliser à des fins commerciales ou à toute autre fin les informations confidentielles obtenues ou reçues par l'autre Partie dans le cadre des négociations, la conclusion ou l'exécution du Contrat, sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre Partie, sauf dans l'hypothèse où une Partie est tenue de communiquer ces informations confidentielles aux autorités compétentes.

Les Parties consentent à ne transmettre à leurs représentants, employés, préposés ou sous-traitants que les informations confidentielles strictement nécessaires à l'exécution de leurs obligations contractuelles prévues par le Contrat. Ces représentants, employés, préposés, ou sous-traitants devront être informés de la nature confidentielle des informations transmises et des obligations de confidentialité incombant à leur employeur ou donneur d'ordre et devront être personnellement liés par des obligations de confidentialité équivalentes.

Les engagements pris par les Parties dans le présent article survivront pendant une durée de cinq (5) années après la résiliation ou à l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit.

Chaque Partie se porte fort du respect des dispositions du présent article par toute société à laquelle elle pourrait sous-traiter l'exécution de tout ou partie du Contrat.

Chaque Partie s'engage à restituer à première demande de l'autre Partie tous documents, ou autres supports contenant des informations confidentielles que celle-ci aurait été amenée à lui remettre dans le cadre de l'exécution du Contrat ainsi que toutes leurs reproductions.

## **ARTICLE 19 Divisibilité**

La nullité ou l'impossibilité d'exécution d'une clause des présentes n'a pas d'incidence sur la validité ni sur le caractère exécutoire des autres clauses.

Les Parties s'engagent sans délai à négocier de bonne foi une disposition valide pour remplacer la disposition originelle

## **ARTICLE 20 Loi applicable**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

## **ARTICLE 21 Jurisdiction compétente**

En cas de litige, différend ou réclamation relatifs au Contrat, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution ou sa cessation, les Parties s'engagent à tenter de trouver, avant de soumettre un tel litige à la juridiction compétente, une solution amiable, dans le cadre d'une médiation organisée par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) à moins que les Parties ne se mettent pas d'accord sur le choix d'un médiateur différent. La tentative de médiation devra être menée de bonne foi et, dans cet esprit, les Parties conviennent de se rencontrer au moins une fois en présence du médiateur.



En cas d'échec de la médiation, toute contestation relative à la validité, l'exécution, l'interprétation, ou la cessation du présent Contrat sera soumise à défaut de solution amiable à la compétence exclusive des tribunaux compétents dans le ressort du siège social d'ALMA, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence, les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

## **ARTICLE 22 Cession**

Les présentes CGV ne pourront faire l'objet d'une cession par le Vendeur, sauf accord exprès d'ALMA.

Aucune modification de la situation juridique d'Alma telle que notamment transformation, fusion avec d'autres personnes morales, absorption, cession de son fonds de commerce à un tiers, ne pourra mettre fin aux présentes, lesquels se poursuivront entre le Vendeur et la personne qui pourra se trouver aux droits d'Alma, sous les mêmes conditions que celles définies aux termes des présentes et avenants éventuels et ce, sans que les Parties ne soient tenues à aucune indemnité à l'égard de l'autre.

## **ARTICLE 23 Contact**

Toute réclamation, le Vendeur pourra adresser sa demande à ALMA en envoyant un courrier avec accusé réception à l'adresse 176, Avenue Charles De Gaulle, 92200 Neuilly-Sur Seine.

Pour toute demande d'information le Vendeur pourra être adressée sa demande à ALMA en écrivant à l'adresse suivante : [support@almapay.com](mailto:support@almapay.com).